



RAPPORT ANNUEL

PRIX DE L'EAU ET QUALITE

DES SERVICES

ANNEE 2024

Préambule

Une obligation légale :

Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (art. L. 2224-5 du CGCT)

... à destination des usagers...

Le rapport annuel est un outil de communication entre les élus, leur assemblée délibérante et les usagers. Il doit pouvoir être librement consulté.

... présenté avant le 30 septembre

Ce rapport doit être présenté dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, soit au plus tard le 30 septembre.

Sommaire

1. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

- 1.1. Historique**
- 1.2. Population desservie**
- 1.3. Mode de gestion**
- 1.4. Les cinq sources du syndicat**
 - 1.4.1. La source de Fontarnaud
 - 1.4.2. La source de Gadet
 - 1.4.3. La source de Labiden
 - 1.4.4. La source de Lenclio
 - 1.4.5. La source Bleue
- 1.5. Capacité de stockage**
- 1.6 Les réseaux**
 - 1.5.1. Répartition par matériau

2. ACTIVITE 2021

- 2.1. Distribution**
- 2.2. Production**
- 2.3. Exportations**
- 2.4. Importations**
- 2.5. Rendement du réseau de distribution**
- 2.6. Indices linéaires de consommation et de pertes**
- 2.7. Branchements et conduites**
 - 2.7.1. Branchements par commune
 - 2.7.2. Linéaires de conduites par commune
- 2.8. Consommations**
 - 2.8.1. Consommations par commune
 - 2.8.2. Répartition des consommateurs par volume consommé
 - 2.8.3. Gros consommateurs (> 6000 m3)
- 2.9. Travaux du délégataire**
 - 2.9.1. Branchements neufs
 - 2.9.2. Réparations de fuites

2.10. Travaux de la collectivité

2.10.1. Génie-civil et hydraulique

2.10.2. Renouvellement /renforcements de réseaux

2.10.3. Protection des sources

3. QUALITE DE L'EAU - ANALYSES

3.1. Synthèse qualitative de l'eau brute

3.2. Information dureté de l'eau

3.3. Synthèse qualitative de l'eau au point de mise en distribution (au réservoir)

3.4. Détail des dépassements des limites ou références de qualité eau mise en distribution

3.5. Synthèse qualitative de l'eau distribuée (au robinet)

3.6. Chlorure de Vinyle Monomère

4. INDICATEURS FINANCIERS

4.1. Prix de l'eau

4.1.1. Tarifs 2021

4.1.2. Facture-type 120 m3

4.2. Autres indicateurs financiers

5. INDICATEURS ISSUS DU DECRET 2007-605

1. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

1.1. Historique

Le Syndicat a été créé le 20 février 1947. Il était alors composé des communes de Fumel, Monsempron-Libos, Condezaygues, Saint Vite, Montayral, Sauveterre la Lémance, Cuzorn, Blanquefort sur Briolance, Saint Front sur Lémance et Soturac.

- 23 décembre 1948 : adhésion de la commune de Loubéjac
- 11 juillet 1957 : adhésion de la commune de Saint Georges
- 16 décembre 1959 : adhésion de la commune de Bourlens
- 25 novembre 1961 : adhésion des communes de Masquières, Thézac, Lacapelle-Cabanac, Mauroux, Saint Martin le Redon, Touzac
- 22 mars 1968 : adhésion de la commune de Sérignac
- 13 mars 1973 : adhésion de la commune de Lacapelle-Biron

1.2. Population desservie

Le réseau d'alimentation en eau potable du Syndicat dessert les **21 communes adhérentes** soit environ 18 500 habitants sur 3 départements :

Département de la Dordogne : - Commune de Loubéjac

Département du Lot : - Communes de Touzac, Lacapelle-Cabanac, Mauroux, Sérignac, Saint Martin le Redon, Soturac

Département du Lot et Garonne : - Communes de Montayral, Fumel, Monsempron-Libos, Saint-Vite-de-Dor, Bourlens, Saint Georges, Thézac, Masquières, Blanquefort sur Briolance, Sauveterre la Lémance, Saint Front sur Lémance, Lacapelle-Biron, Cuzorn, Condezaygues.

Le Syndicat des Eaux de la Lémance dessert également certains riverains de communes limitrophes à son périmètre, et alimente en eau potable **11 067 branchements (11 073 en 2023)**

1.3. Mode de gestion

Le service d'alimentation en eau potable est assuré par le Syndicat des Eaux de la Lémance pour ses collectivités adhérentes sous la forme d'une gestion déléguée par un contrat d'affermage d'une durée initiale de douze années, signé le 11 décembre 2015.

Un premier avenant a été signé avec date d'effet au 1er juillet 2022 :

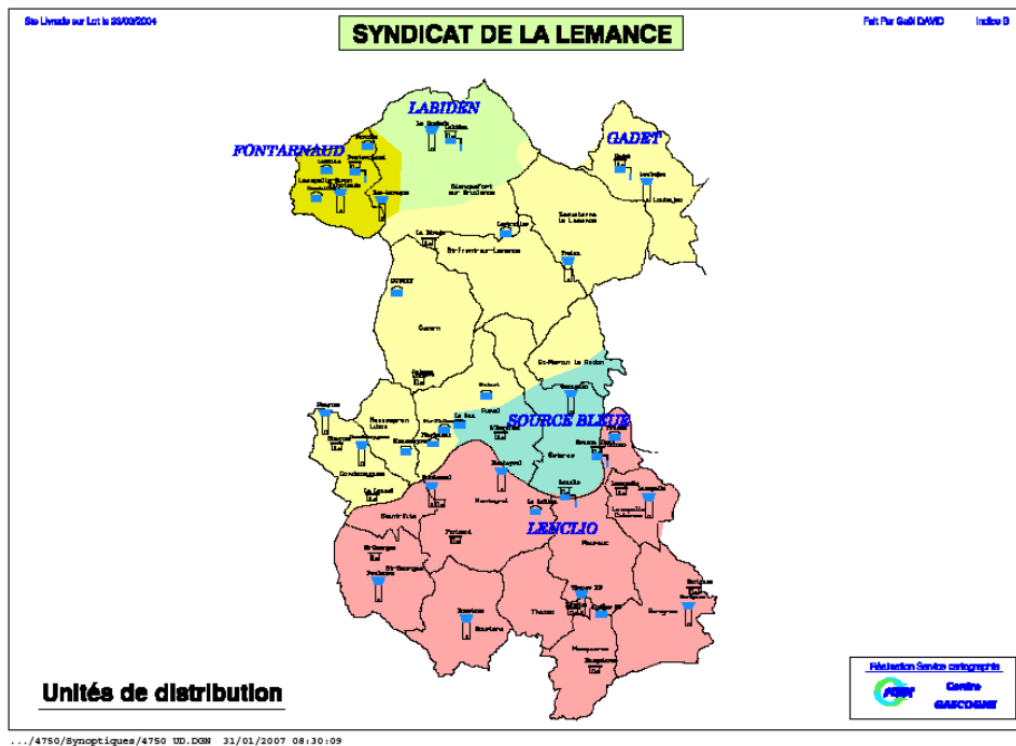
- intégration de 7 nouveaux compteurs de sectorisation mis en service 01/07/2021
- intégration du surpresseur de Saint Martin le Redon – le Vignals mis en service le 01/06/2021.
- suivi des ressources via logiciel EMI
- prise en charge du curage de la lagune de Lenclo
- prise en charge des analyses CVM sur le réseau
- impact de l'augmentation des coûts de réactifs pour traitement de métolachlore.

1.4. Les cinq sources du syndicat

Le réseau du Syndicat est alimenté par cinq sources :

- la Source de Fontarnaud (Lacapelle-Biron)
- la Source de Gadet (Loubéjac)
- la Source de Labiden (Blanquefort sur Briolance)
- La Source de Lenclo (Mauroux)
- La Source Bleue (Soturac)
-

Le syndicat est propriétaire d'autres ressources dont l'exploitation a été abandonnée, la source de Gaillardel à Fumel et la source de la Rivière à Blanquefort.



1.4.1. La source de Fontarnaud



- Date de mise en service : 1950
- Capacité nominale : 30 m3/h – autorisation de prélèvement 350m3/j
- Nature de l'Eau : source
- Provenance de l'Eau : Crétacé supérieur
- Type Filière : traitement de désinfection



VALPRIONDE - LACAPELLE-BIRON

1950 - 100 m3



PERRUFE - LACAPELLE-BIRON

1950 – 70 m3



LAUZINE - LACAPELLE-BIRON

1950 - 140m3

1.4.2. La source de Gadet



- Date de mise en service : 1950
- Capacité nominale : 200 m³/h
- Nature de l'Eau : Source
- Provenance de l'Eau : Crétacé supérieur



LOUBEJAC

1956 – 500 M3



LE TRELAN - SAINT FRONT/LEMANCE

1973 – 600 m3



**BOS LAROQUE -
BLANQUEFORT/BRIOLANCE**

1960 – 100 M3



GUINOT - FUMEL

1973 – 1 000 m3



SAINTE PHYLOMENE - FUMEL

1953 – 1400 M3



FLORIMONT - FUMEL

1956 – 700 m3



MONSEMPRON -
MONSEMPRON-II BOS
1953 – 200 m3



CONDEZAYGUES BOURG

1957 – 200 m3



CHAYRES - CONDEZAYGUES

1957 – 150 m3

1.4.3. La source de Labiden



- Date de mise en service : 1950
- Capacité nominale : 25 m³/h – autorisation de prélèvement 200m³/j
- Nature de l'Eau : Source
- Provenance de l'Eau : Crétacé supérieur



1.4.4. La source de Lenclo



- Date de mise en service : 1971
- Capacité nominale : 400 m³/h – autorisation prélèvement 3500 m³/j
- Nature de l'Eau : Source
- Provenance de l'Eau : Jurassique supérieur



CAILLOU - MONTAYRAL

1979 – 1 000 m³



MONTAYRAL

1970 – 1 000 m³



FONTAUZEL - SAINT VITE

1973 – 1 000 m3



BOURLENS

1967 – 200 m3



LACAPELLE-CABANAC

1966 – 300 m3



SERIGNAC

1973 – 300 m3



TOUZAC

1966 – 400 m³

1.4.5. La source Bleue



- Date de mise en service : 1994
- Capacité nominale : 240 m³/h – autorisation prélèvement 600m³/j
- Nature de l'Eau : Source
- Provenance de l'Eau : Jurassique supérieur



CAVAGNAC - SOTURAC

1961 – 100 m³



LE GAU - FUMEL

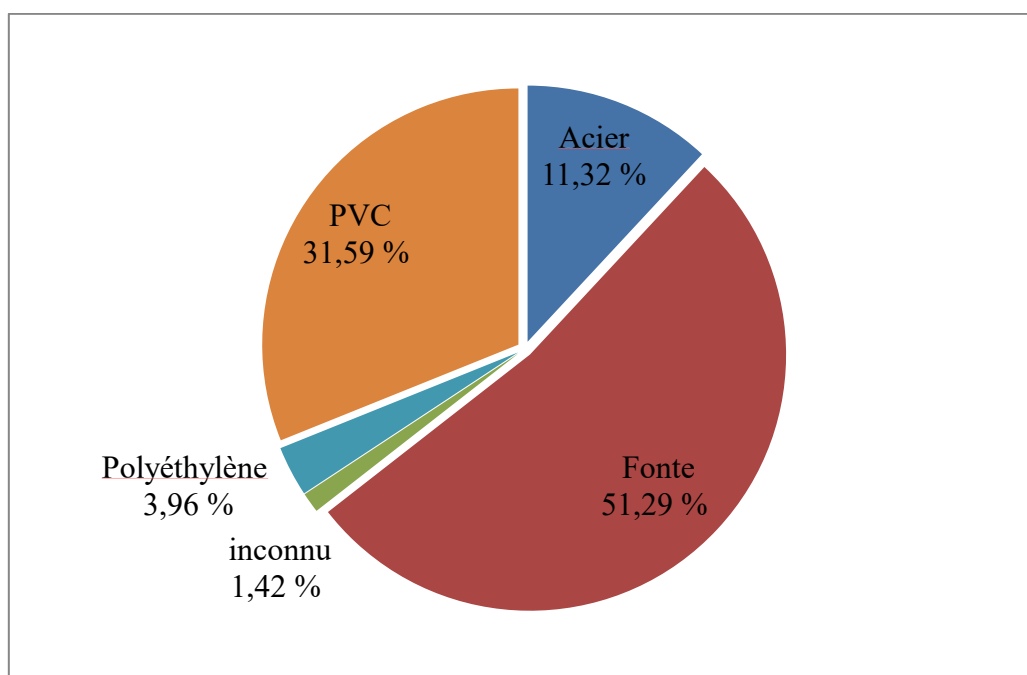
1977 – 2 000 m³

1.5. Capacité de stockage : 12 850 m3

19 Réservoirs	9 320 m3
22 bâches de reprise et de surpression	3 530 m3
Volume moyen mis en distribution/jour	5 598 m3
Capacité d'autonomie	2,3 jours

1.6. Les réseaux

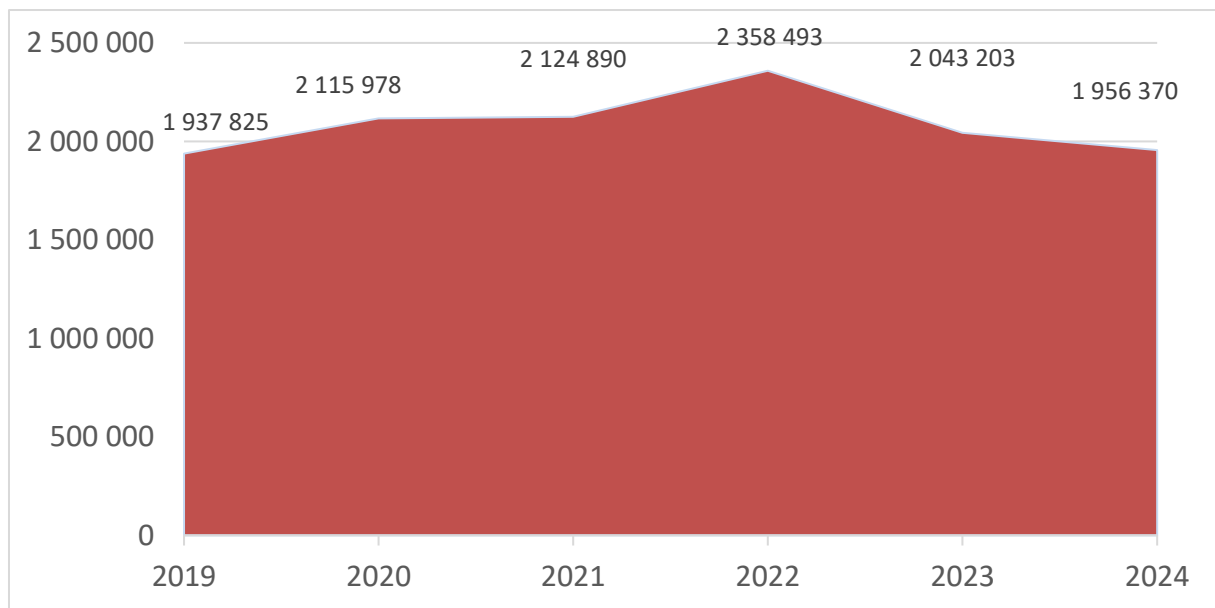
1.6.1. Répartition par matériau



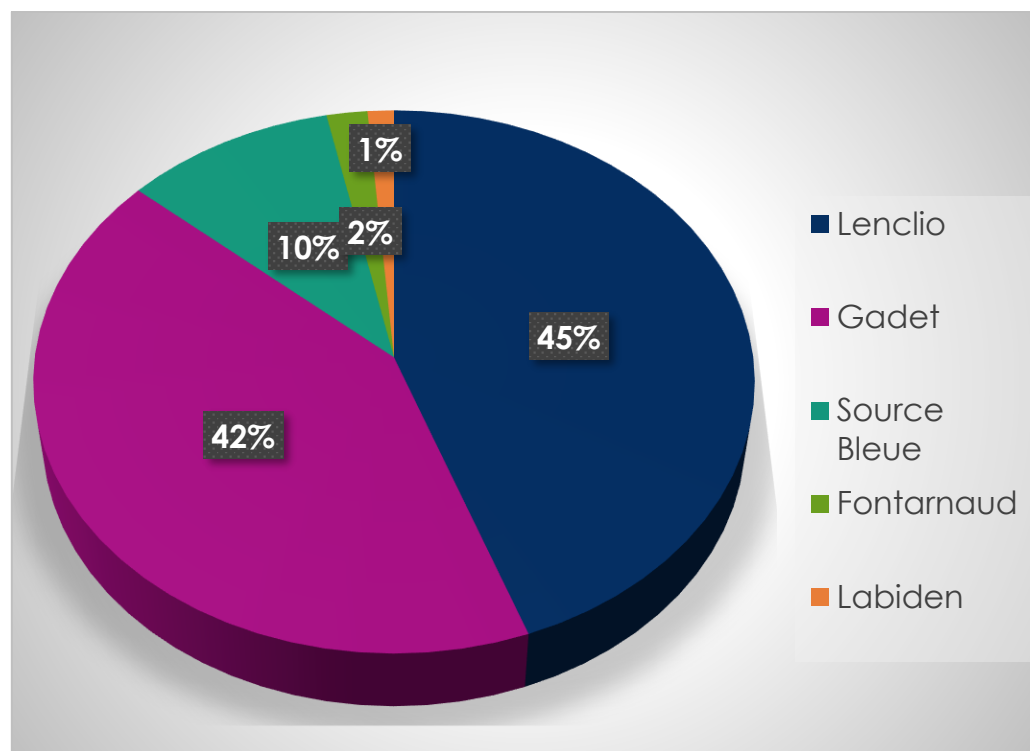
2. ACTIVITE 2024

2.1. Distribution : 1 956 370 m3

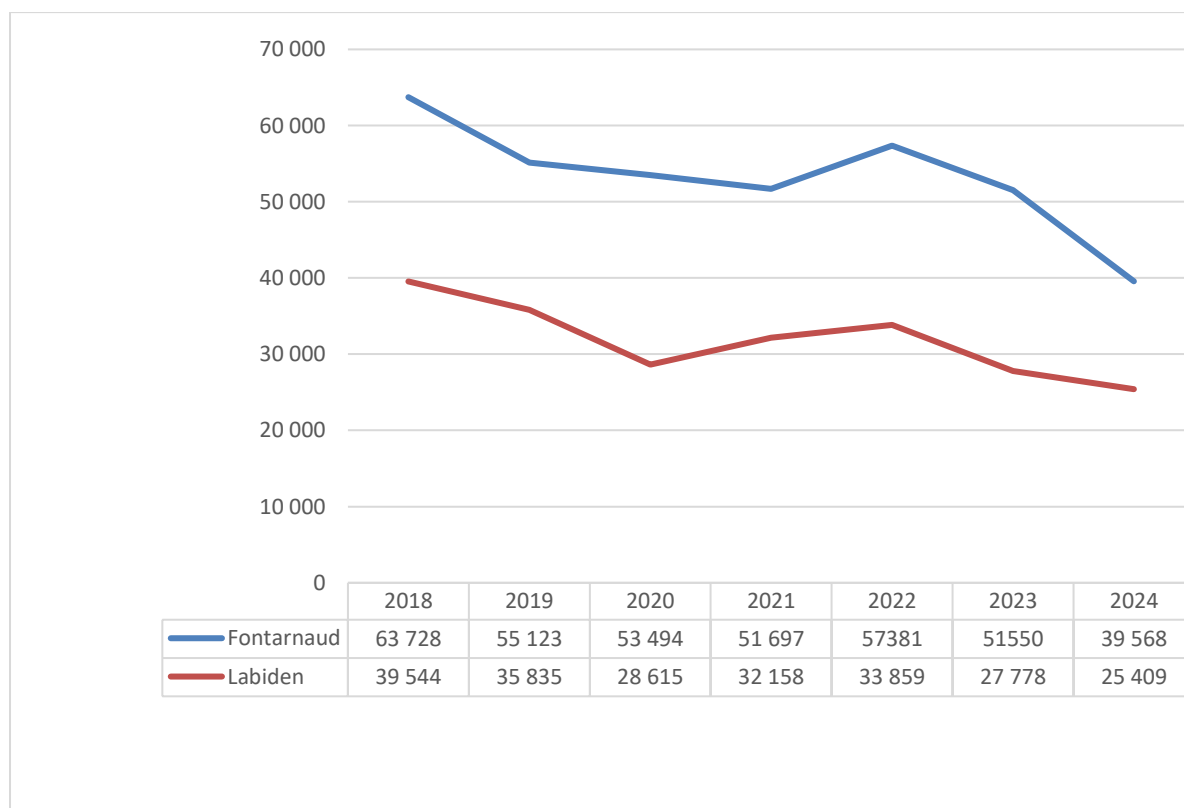
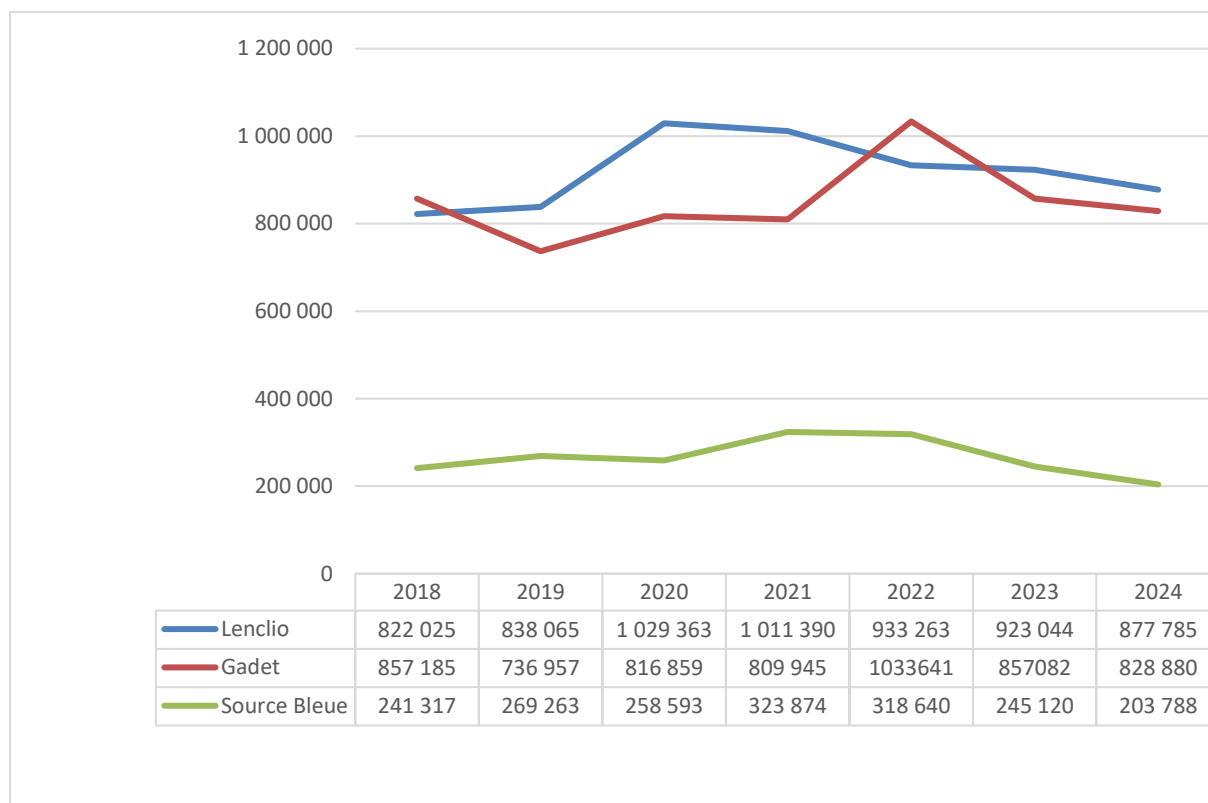
Volumes annuels mis en distribution = volumes produits + volumes exportés – volumes importés



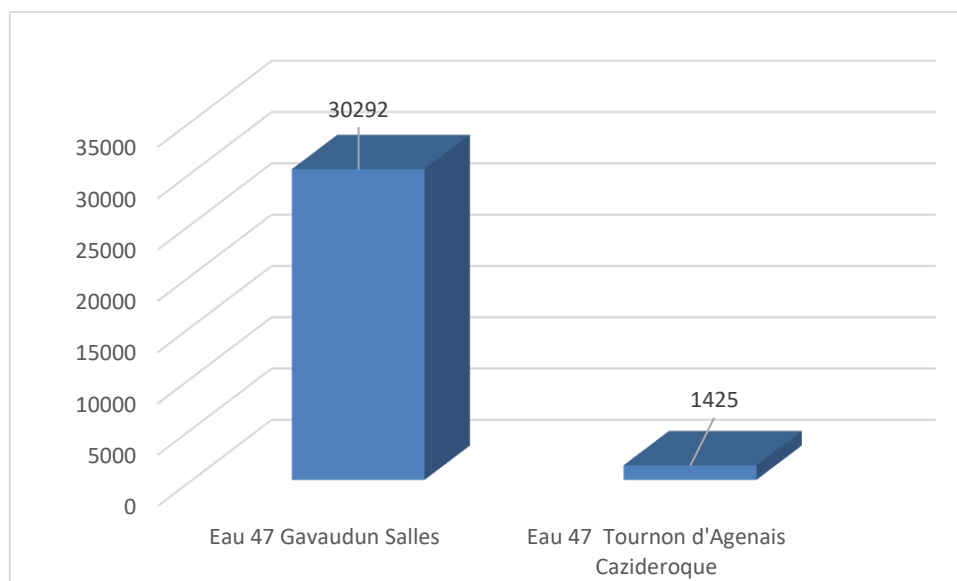
2.2. Production : 1 983 544 m3



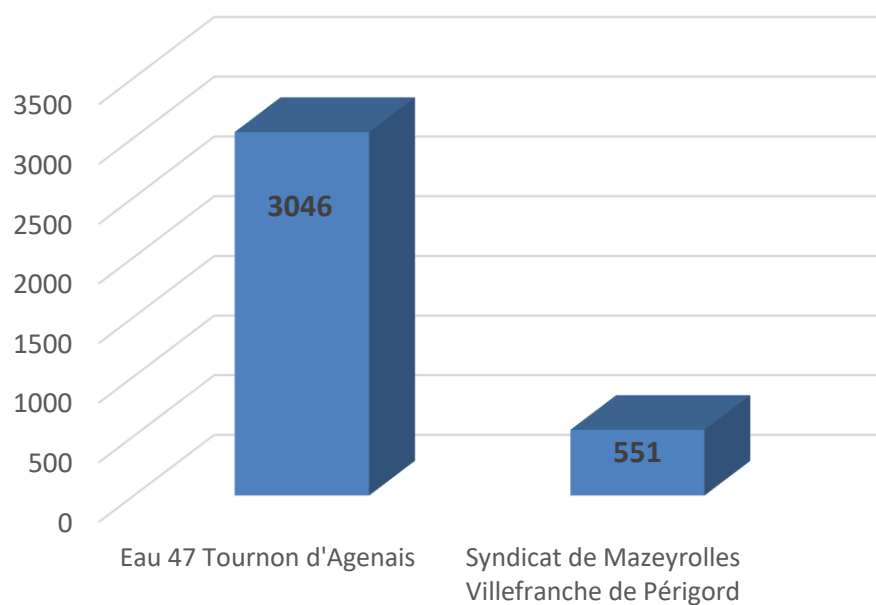
Production par station



2.3. Exportations : 31 717 m3

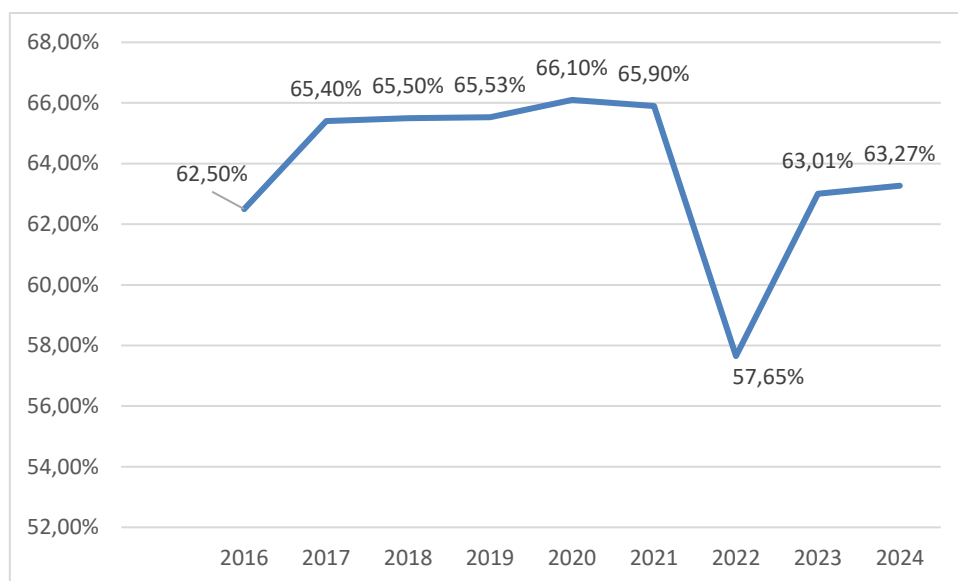


2.4. Importations : 3 597 m3

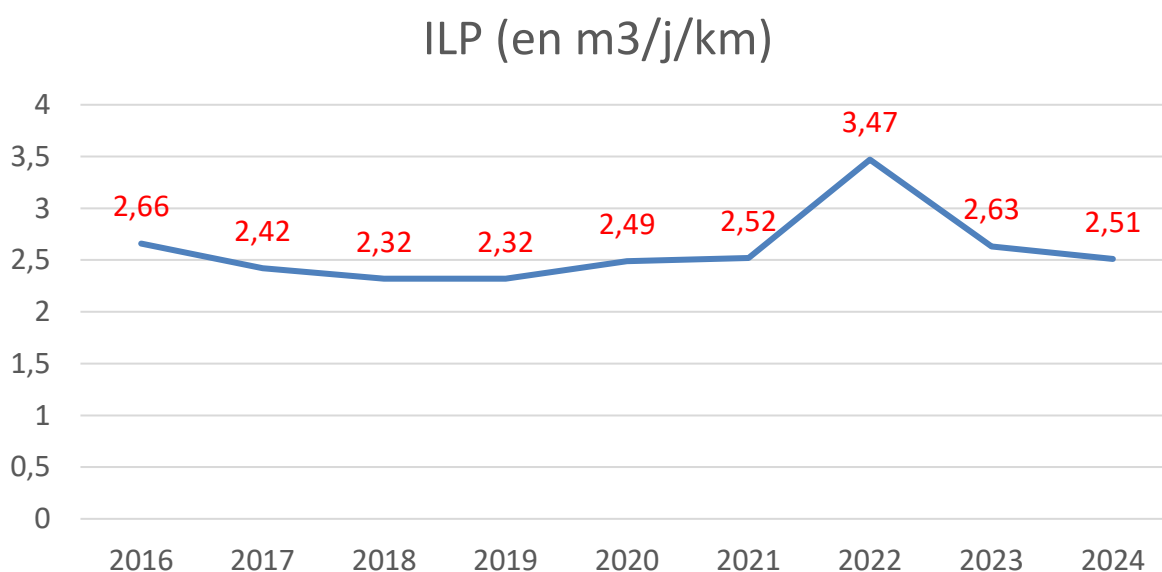


2.5. Rendement du réseau de distribution : 63.27 %

Rendement du réseau de distribution = (volume consommé autorisé + volume vendu en gros) / (volume produit + volume acheté en gros) x 100 - Avec volume consommé autorisé = volume comptabilisé + volume consommateurs sans comptage + volume de service du réseau"



2.6. Indices linéaires de consommation et de pertes : 2.63



Indice linéaire de perte (ILP) = (volume mis en distribution - volume consommé)/jour/km de réseau.

2.7. Branchements et conduites

2.7.1. Branchements par commune

commune	2023	2024	commune	2023	2024
Blanquefort/Briolance	350	344	Montayral	1 652	1648
Bourlens	208	210	Saint Front/Lémance	350	352

Condezaygues	461	466	Saint-Georges	257	258
Cuzorn	483	486	Saint Martin le Redon	142	143
Fumel	2 853	2 863	Saint Vite	584	583
Lacapelle-Biron	314	311	Sauveterre la Lémance	403	400
Lacapelle-Cabanac	129	130	Sérignac	192	191
Loubéjac	213	209	Soturac	419	424
Masquieres	119	119	Thézac	137	136
Mauroux	354	352	Touzac	224	233
Monsempron-Libos	1 229	1 217	Total	11 073	11 067

Dont branchements sans consommation

commune	2024	commune	2024
Blanquefort/Briolance	27	Montayral	65
Bourlens	10	Saint Front/Lémance	31
Condezaygues	16	Saint-Georges	18
Cuzorn	21	Saint Martin le Redon	10
Fumel	186	Saint Vite	27
Lacapelle-Biron	14	Sauveterre la Lémance	20
Lacapelle-Cabanac	11	Sérignac	10
Loubéjac	7	Soturac	26
Masquieres	7	Thézac	2
Mauroux	11	Touzac	5
Monsempron-Libos	50	Total	574

2.7.2. Linéaires de conduites par commune (données 2019)

commune	ml	commune	ml
Blanquefort/Briolance	58 840	Monsempron-Libos	38 276
Bourlens	28 166	Montayral	76 246
Condezaygues	29 302	Saint Front sur Lémance	43 560

Cuzorn	49 862	Saint-Georges	31 031
Fumel	96 527	Saint Martin le Redon	17 656
Lacapelle-Biron	32 606	Saint Vite	20 355
Lacapelle-Cabanac	20 890	Sauveterre la Lémance	55 820
Loubéjac	34508	Sérignac	30 169
Masquieres	18 799	Soturac	40 568
Mauroux	40 390	Thézac	22 438
Touzac	10 138	TOTAL	796 164

Moyenne linéaire conduite/branchement = 71,94

2.8. Consommations

Consommations par commune (ramenées sur 365 jours)

commune	2023	2024	commune	2023	2024
Blanquefort/Briolance	36 426	31 331	Montayral	349 936	337 797
Bourlens	21 454	26 007	Saint Front/Lémance	43 062	29 801
Condezaygues	54 695	37 727	Saint-Georges	22 628	24 280
Cuzorn	48 847	45 301	Saint Martin le Redon	13 818	10 437
Fumel	247 923	221 228	Saint Vite	46 137	44 254
Lacapelle-Biron	27 363	29 631	Sauveterre la Lémance	43 958	50 861
Lacapelle-Cabanac	13 376	15 091	Sérignac	22 562	27 204
Loubéjac	20 800	23 373	Soturac	46 740	36 664
Masquieres	15 042	15 231	Thézac	19 104	17 512
Mauroux	37 512	43 473	Touzac	18 947	24 513
Monsempron-Libos	90 922	93 238	Total	1 240 895	1 185 218

2.8.1. Répartition des consommateurs par volume consommé

consommation	Nombre branchements	Total m3
< 500 m3	10 888	735 260

entre 500 et 6 000 m3	173	193 527
> 6 000 m3	6	227 206

2.8.2. Gros consommateurs (> 6000 m3)

commune	client	2023	2024
Fumel	Hôpital rural	9 753	8 951
Montayral	Lactalis Nestlé Ultra Frais	145 179	138 316
Montayral	Roucadil	17 417	21 789
Montayral	Fromagerie la Lémance	28 793	24 247
Sauveterre	LHOIST France	14 862	26 816
Mauroux	Domaine des Cigales	3 732	7 087

2.9. Travaux du délégataire

Le contrat d'affermage prévoit que les travaux d'entretien et réparations sont exécutés par le délégataire

Le remplacement à l'identique de matériel est à la charge :

- du délégataire pour les biens suivants :

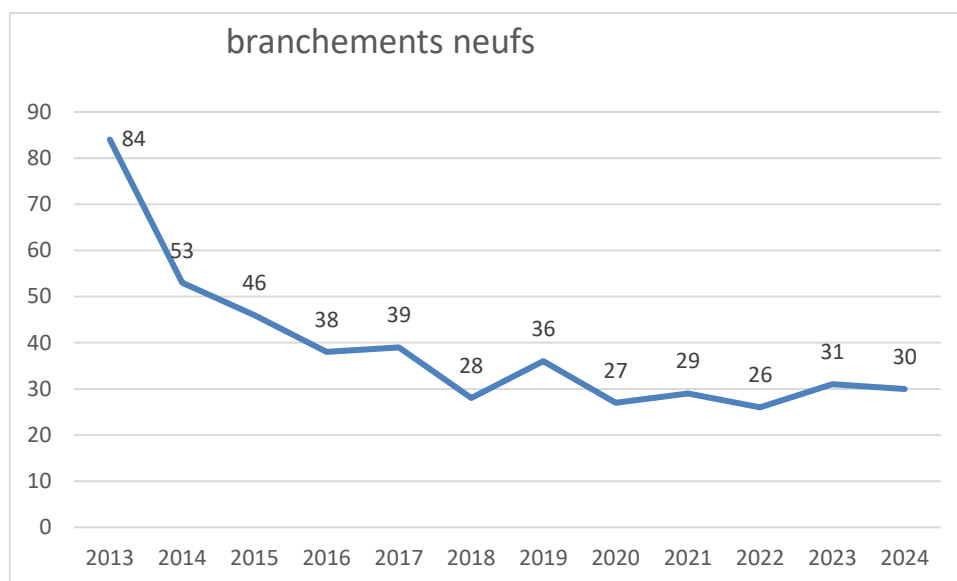
- matériel tournant, accessoires hydrauliques, compteurs, équipements électriques, menuiserie, serrurerie, clôtures et plomberie
- canalisations (en deçà d'une longueur de 6 mètres)

- du syndicat pour les biens suivants :

- ouvrages de génie civil
- canalisations (au-delà d'une longueur de 6 mètres) et branchements

Les travaux d'extension ou de renforcement sont à la charge de la collectivité

2.9.1. branchements neufs



Branchements 2024/commune

commune	nombre
Condezaygues	1
Cuzorn	2
Fumel	9
Lacapelle-Cabanac	1
Loubéjac	2
Montayral	8
Saint Georges	1
Saint Vite	2
Sauveterre la Lémance	1
Sérignac	3
Touzac	1
Thézac	2

2.9.2. Réparations de fuites :

204 fuites réparées : 139 sur conduites, 65 sur branchements

commune	nombre	commune	nombre
Blanquefort/Briolance	11	Montayral	23

Bourlens	4	Saint Front sur Lémance	17
Condezaygues	7	Saint-Georges	9
Cuzorn	13	Saint Martin le Redon	1
Fumel	28	Saint Vite	5
Lacapelle-Biron	7	Sauveterre la Lémance	15
Lacapelle-Cabanac	3	Sérignac	1
Loubéjac	11	Soturac	9
Masquieres	1	Thézac	9
Mauroux	16	Touzac	1
Monsempron-Libos	10	Autres communes	3

2.10. Travaux de la collectivité

2.10.1. génie-civil et hydraulique

En 2024, la collectivité a renforcé sa sectorisation en posant 2 compteurs sur la commune de Saint Vite, 2 sur la commune de Fumel et 1 sur la commune de Montayral.

Le syndicat a finalisé son schéma directeur et son plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE)..

2.10.2. renouvellement /renforcements de réseaux

	travaux	linéaire renouvelé (ml)
1	Sérignac - Cazes	1 045
2	Fumel - Peyrastoul	1 780
3	Bourlens - Pont du Dor - Partie 2	3 120
4	Montayral - Mairie	100
5	Fumel - gendarmerie	498
6	Thézac - Moustan	150
7	Cuzorn RD 710 partie 1	750
8	Mauroux Boulangerie partie 1	1 350
9	Mauroux Garrigues	1 700
total		10 493

2.10.3. Protection des sources

Le Syndicat veille à protéger ses ressources en les dotant des périmètres de protection prévus par le Code de la Santé Publique :

- le périmètre de protection immédiate : site de captage clôturé. Toutes les activités y sont interdites hormis celles relatives à l'exploitation de l'ouvrage.
- le périmètre de protection rapprochée : secteur plus pour lequel toute activité susceptible de provoquer une pollution y est interdite ou est soumise à prescription
- le périmètre de protection éloignée : ce périmètre est créé si certaines activités sont susceptibles d'être à l'origine de pollutions importantes. Ce secteur correspond généralement à la zone d'alimentation du point de captage
- les captages de la Source Bleue, de Lenclo de Fontarnaud et de Labiden sont dotés de périmètres de protection celui de Gadet (hydrogéologue désigné) est en cours.

3. QUALITE DE L'EAU - ANALYSES

3.1. Synthèse analyse eau brute

Nature de l'analyse	TOTAL ANNUEL	
	Nombre échantillons analysé ARS	Nombre échantillons analysé exploitant
Bactériologique	6	0
Physico-chimique	17	3
Nombre total d'échantillons	17	3

3.2. Information dureté de l'eau

La dureté de l'eau est la concentration en calcium et en magnésium dans l'eau. Elle se mesure en degré français (°F) pour un litre d'eau.

1 °F correspond à 4 mg de calcium et 2,4 mg de magnésium pour un litre d'eau.

- Eau très peu calcaire : dureté < ou = à 8 °F
- Eau peu calcaire : 8 °F < dureté < ou = 20 °F
- Eau calcaire : 20 °F < dureté < ou = 30 °F
- Eau très calcaire : > 30 °

Mesures pour les sources du Syndicat

- Lenclo : 36,3° F – eau très calcaire
- Gadet : 20,9° F – eau calcaire
- Source Bleue : 22,7° F – eau calcaire
- Labiden : 19,2 ° F – eau peu calcaire
- Fontarnaud : 23,9° F – eau calcaire

3.3. Synthèse qualitative au point mise en distribution (au réservoir)

	TOTAL ANNUEL		
Nature de l'analyse	Nombre analysé	Nombre conforme	% conformité
Contrôle sanitaire			
Bactériologique	17	17	100
Physico-chimique	26	25	96
Nombre total d'échantillons	26	25	96
Surveillance de l'exploitant			
Bactériologique	0	0	-
Physico-chimique	11	11	100
Nombre total d'échantillons	11	11	100

3.4. Détail des dépassements des limites ou références de qualité eau mise en distribution

Installation	Date du prélèvement	Paramètre	Unité	Référence de qualité	Résultat
Station Lenclo	14/02/2024	Turbidité	NFU	1	2.4

3.5. Synthèse qualitative de l'eau distribuée (au robinet)

	TOTAL ANNUEL		
Nature de l'analyse	Nombre analysé	Nombre conforme	% conformité
Contrôle sanitaire			
Bactériologique	85	85	100
Physico-chimique	96	96	100
Nombre total d'échantillons	96	96	100
Surveillance de l'exploitant			
Bactériologique	0	0	0
Physico-chimique	31	28	90
Nombre total d'échantillons	31	28	90

Détail non conformités

L'ensemble des non-conformités mesuré par l'autocontrôle SAUR correspondent à des dépassements de CVM dans le cadre de la recherche de CVM sur le syndicat.

3.6. Chlorure de Vinyle Monomère

Le chlorure de vinyle monomère (CVM) est un produit chimique purement synthétique, reconnu cancérigène. Il n'existe aucune source naturelle de ce composé.

La présence de CVM dans l'eau potable peut provenir soit d'une contamination de la ressource en eau, soit d'une migration dans l'eau à partir de certaines conduites en PVC.

Les matériaux en PVC antérieurs à 1980 peuvent avoir potentiellement une teneur en CVM résiduel élevée, et sont ainsi les seuls à pouvoir induire une migration de CVM dans l'eau.

Le relargage du CVM dans l'eau à partir des canalisations en PVC augmente avec :

- le linéaire des tronçons de canalisations en PVC qui relarguent,
- la température de l'eau,
- la teneur en CVM résiduel initiale dans ces tronçons,
- le temps de séjour de l'eau dans ces tronçons.

Campagne CVM 2024 :

Commune	Nom secteur/ libellé du point	Date du 1er plv	T°C	Résultat en µg/L	Date du 2nd plv	T°C	Résultat en µg/L	Date du 3ème plv	T°C	Résultat en µg/L	Date du 3ème plv	T°C	Résultat en µg/L	Moyenne
Mauroux	Antenne secteur Larigaud	12/1/24	12,5	0,049	19/4/24	16,6	0,048	20/6/24	19,4	0,091	1/8/24	22,4	0,1	0,07
Soturac	Antenne secteur Le Brugal	12/1/24	10,4	0,019	19/4/24	14,5	0,016	20/6/24	19,1	0,0049	1/8/24	22,9	0,044	0,02
Bourlens	Antenne secteur Rte de Courcy	12/1/24	14,4	0,004	19/4/24	11,7	0,004	20/6/24	19,7	0,004	1/8/24	24,8	0,004	0,00
Touzac	Antenne secteur la Barbière	12/1/24	8,5	0,035	19/4/24	13,6	0,034	20/6/24	18,7	0,066	1/8/24	22,6	0,042	0,04

Commune	Nom secteur/ libellé du point	GPS X	GPS Y	Date du 1er plv	T°C	Résultat en µg/L	Date du 2nd plv	T°C	Résultat en µg/L	Date du 3ème plv	T°C	Résultat en µg/L	Date du 3ème plv	T°C	Résultat en µg/L	Moyenne
Saint Georges	Antenne secteur LAURELIE	44,437	0,9064	12/1/24	10,4	0,39	20/6/24	19,8	0,16	1/8/24	23,1	0,18	22/8/24	22,7	0,17	0,24
Saint Georges	Antenne secteur BARTHES	44,453	0,9155	12/1/24	10,7	0,37	20/6/24	20,6	0,63	9/8/24	24,1	0,42	22/8/24	21,1	0,37	0,45
Saint Georges	Antenne secteur SEGUY	44,4453	0,9019	12/1/24	9,8	0,35	20/6/24	19,8	0,6	1/8/24	22,6	0,45	22/8/24	22,5	0,53	0,48

La campagne 2024, menée sur les quatre points concernés, révèle une conformité sur l'ensemble des échantillons prélevés.

Les analyses complémentaires demandées par l'ARS-DT47 et effectuées sur la commune de Saint Georges indiquent une moyenne conforme.

Au vu de ces résultats, nous pouvons confirmer que la recherche des points présentant un temps de contact avec le PVC posé avant 1980 supérieur à 48 heures est désormais terminée.

4. INDICATEURS FINANCIERS

4.1. Prix de l'eau

Le prix de l'eau comprend une partie fixe ou abonnement et une partie proportionnelle à la consommation d'eau.

Le délégataire perçoit également une part fixe et une partie proportionnelle à la consommation d'eau révisable dans les conditions fixées par le contrat d'affermage par une formule d'indexation

Prix délégataire = prix de base x coefficient d'indexation K

« K » calculé pour la facturation 2023 s'élève à 1,23405 (1,14807 en 2022)

Tarifs 2024

Tarif bleu	Part collectivité	Part fermier
Part fixe	53,68	41.96
Part proportionnelle	1,0704	0,8855
Tarif jaune	Part collectivité	Part fermier
Part fixe	352.73 €	256.69 €
Part proportionnelle	0,5214 €	0,6177
Tarif vert	Part collectivité	Part fermier
Part fixe	944.00 €	641.73
Part proportionnelle	0,4831	0,6053 €
Préservation des ressources agence de l'eau	0,1500 €	
Lutte contre la pollution	0,33 €	
TVA	5.5 %	

4.1.1.Facture-type 120 m3

	nombre	collectivité	fermier	Total
Part fixe	1	53,68	41,96	95,64 €
m3	120	1,0704	0,8855	234,71 €
Préservation des ressources Agence de l'Eau	120	0,15		18,00 €
Redevance pollution	120	0,33		39,60 €
Total HT				376,62 €
TVA 5.5 %				31.34 €
Total TTC				409.29 €

- Rappel facture 2022 : 397.33 €

4.2. Autres indicateurs financiers

- Dette du syndicat en capital au 31/12/24 = 216 377,74 €
- Montant travaux mandatés en 2024 : 1 143 526,62€
- Montant des amortissements effectués : 845 464,69 €

5. INDICATEURS ISSUS DU DECRET 2007-605

Depuis 2008, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service doit intégrer de nouvelles données, les indicateurs de performance, qui alimentent une base nationale.

Code fiche	Indicateur de performance	Valeur de l'indicateur	
D 102.0	Prix TTC du service d'eau potable au m3 pour 120 m3 au 01/01/N+1	3,54 €/m3	
D102.0	Prix TTC du service d'eau potable au m3 pour 120 m3 au 01/01/N	3,41 €/m3	
Code fiche	Indicateur de performance	Valeur de l'indicateur	
P 101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	99.2 %	
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100	
P104.3	Rendement du réseau de distribution	63.27 %	
P105-3	Indice linéaire des volumes non comptés	2,65 m3/km/j	
P106-3	Indice linéaire de pertes en réseau	2,51 m3/km/j	
P110-3	Indice linéaire de consommation	4,32 m3/j/km	
Code fiche	Indicateurs de performance	Donnée élémentaires	Valeur des données élémentaires
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable : 1,10 %	longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours des années N-4 à N	43 957 ml
		Longueur du réseau de desserte au 31/12/N	798,384 km

P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	Montant en euros des abandons de créances	44 540.64 €
		Volume consommé (y compris VEG) sur l'année calendaire de l'exercice	1 185 218
P 154,0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente : 3.89	Montant impayés au 31/12/23	152 079,58 €
		Chiffre Affaires TTC N-1	3 913 111 €